



**Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie**  
**8 rue LACAVE-LAPLAGNE - TRIANON**  
**BP 2357 98846 NOUMEA CEDEX**  
**Tel/Fax : (687) 28.51.20**

**Courriel : [contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr)**  
**Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>**

## **Communiqué de presse**

**Priorité à la vente de l'alcool,**

**promotion sur les grandes quantités :**

**de qui se moque-t-on ?**

Un des supermarchés de la place affiche la mise en place d'une caisse spéciale pour la vente de l'alcool, entre 11 h et midi, juste avant la fermeture. Les clients sont même encouragés à se signaler dans les files d'attente et sont accompagnés pour passer rapidement en caisse.

Dans un autre supermarché, difficile d'éviter les promotions sur les canettes de bière proposées par lot de grandes quantités.

Ces pratiques commerciales ne sont pas illégales, mais elles ne sont plus acceptables. Si les acteurs économiques n'y mettent pas fin, rapidement et volontairement, il faudra régler.

Alors que l'alcool est impliqué dans plus de la moitié des accidents mortels de la route, que 80 % des adultes incarcérés le sont pour des faits commis sous alcool, que le marché noir s'alimente de ventes massives dans les supermarchés, notamment le samedi matin, faciliter la vente d'alcool est tout simplement criminel.

**Pour le conseil d'administration**  
**La présidente, Luce LORENZIN**

Nouméa, le 24 mars 2017

**CONTACT PRESSE : 28 51 20**